

BULLETIN DE DIFFUSION



PROTÉGER L'HABITAT DES POISSONS

On trouve des poissons dans presque toutes les étendues d'eau naturelles sur la planète. Les populations de poissons commencent à diminuer et même à disparaître seulement lorsque le milieu aquatique devient malsain.

Malheureusement, les activités humaines sont souvent à blâmer pour la destruction de l'habitat des poissons. Beaucoup de gens par exemple choisissent de vivre près d'un lac ou d'un

ruisseau. Ils construisent des chalets, des abris à bateaux et des quais, draguent le fond des rivières et déversent du sable sur les rivages — activités qui peuvent endommager l'habitat des poissons et réduire leurs populations. Il y a toutefois des façons d'atténuer les effets négatifs des activités humaines. Le présent bulletin de diffusion explique comment vous pouvez éviter d'endommager l'habitat des poissons lorsque vous travaillez dans l'eau ou à proximité de celle-ci.

QU'EST-CE QUE L'HABITAT DES POISSONS?

La *Loi sur les pêches* définit l'habitat des poissons comme les aires de frai, d'élevage et d'approvisionnement ainsi que les

corridors migratoires dont dépendent les poissons directement ou indirectement afin de donner suite aux processus de la vie.



Les rivages comportant beaucoup de végétation et offrant de l'ombre constituent un habitat idéal pour les poissons.

AVANT D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX

La protection de l'habitat des poissons n'est souvent qu'une question de planification et de respect de quelques règles très simples lorsque vous réalisez des projets sur le rivage. Avant de commencer un projet, quel qu'il soit, n'oubliez pas d'en discuter d'abord avec votre bureau local du ministère des Richesses naturelles. Il se peut que vous ayez besoin de divers permis. Renseignez-vous sur les procédures de demande et les

directives qui s'appliquent à votre type de projet ou de terrain. Au Canada, l'habitat des poissons est protégé par la *Loi sur les pêches* du gouvernement fédéral. En vertu de cette loi, les projets ne doivent pas modifier, perturber ou détruire toute parcelle de l'habitat des poissons. Il faut donc concevoir et réaliser votre projet en vous assurant que vous n'endommagerez pas l'habitat des poissons.

LORSQUE VOUS COMMENCEZ LES TRAVAUX

La protection de l'habitat des poissons n'étant donc souvent qu'une question de planification et de respect des règles, voici quelques points dont vous devriez tenir compte lorsque vous commencez vos travaux :

1. DRAGAGE

On drague souvent les lacs et les rivières pour aménager des chenaux à embarcation et des aires de baignade. Le dragage peut détruire l'habitat en modifiant la nature du lac ou le fond d'une rivière, en libérant des contaminants des sédiments du fond de l'eau et en changeant les aires de frai, d'élevage et d'approvisionnement.

Conseils concernant le dragage

- Gardez les billes, les souches et les rochers. Plusieurs espèces de poissons s'en servent comme abri.
- N'aménagez pas des chenaux à embarcation unique de plus de six mètres de largeur. Lorsque cela est possible, construisez un chenal à embarcation commun ou «communautaire» qui ne mesure pas plus de huit mètres de largeur.
- Assurez-vous que la zone que vous voulez draguer est située loin de tout habitat vulnérable des poissons.
- Débarrassez-vous des matériaux dragués au-dessus de la laisse de crue sur le rivage.
- Draguez lors de journées calmes afin que les sédiments ne soient pas transportés dans des zones adjacentes.
- Utilisez une clôture anti-érosion pour contenir les sédiments en suspension.

2. CONTRÔLE DES PLANTES AQUATIQUES

Les plantes aquatiques jouent un rôle important dans la préservation de la vitalité des lacs et des rivières. Les poissons s'en servent pour frayer, s'abriter et se nourrir. L'enlèvement ou le contrôle de la végétation aquatique peut avoir un effet négatif sur l'habitat et les populations de poissons.

Conseils concernant le contrôle des plantes aquatiques

- N'enlevez jamais les espèces de plantes rares, menacées ou en voie de disparition.

- Lorsque vous enlevez de la végétation, ne faites que ce qui est nécessaire. Dans les lacs qui renferment beaucoup de végétation aquatique, les règlements permettent l'enlèvement des plantes sur une bande de 15 mètres d'étendue riveraine et jusqu'à 30 mètres du rivage. Dans la plupart des cas, vous pouvez également dégager un chenal à embarcation lorsque vous en avez besoin.
- Planifiez le calendrier de vos activités pour éviter les périodes de frai et d'élevage précoce des espèces de poissons de votre région.
- Enlevez les plantes avec des moyens mécaniques. Essayez de ne pas utiliser de produits chimiques.

3. CONNAISSEZ VOTRE ZONE LITTORALE

La zone littorale est la zone près du rivage où la lumière pénètre jusqu'au fond de l'étendue d'eau. Il s'agit également de la zone qui est le plus souvent perturbée par les activités humaines. La zone littorale est une des zones les plus productives d'un lac ou d'une rivière. La lumière sert de source d'énergie pour la croissance des algues et des plantes aquatiques. Cette zone sert également d'aire de frai et d'élevage pour plusieurs espèces de poissons.



Les activités humaines en bordure des rivages peuvent perturber ou même détruire un habitat important pour les poissons.

4. QUAIS ET ABRIS À BATEAUX

Les quais et les abris à bateaux peuvent empêcher la lumière du soleil d'atteindre la zone littorale. Ces structures peuvent également détruire un habitat productif pour les poissons et restreindre la circulation de l'eau et des poissons.

Conseils concernant la construction de quais et d'abris à bateaux

- Construisez votre abri à bateaux au-dessus de la laisse de crue. Si cela est impossible, assurez-vous qu'il touche le moins possible à la zone littorale.
- Placez les quais et les abris à bateaux loin des aires de frai et d'élevage des poissons.
- Construisez des types de quai qui n'obstruent pas la circulation de l'eau et qui ne perturbent pas le lit des lacs ou des ruisseaux. On recommande la construction de quais à console, quais flottants ou quais surélevés. Ne construisez pas de quais pleins ou de quais dont plus de 50 pour 100 de la surface active est soutenue par des encoffrements.
- Songez à utiliser une voie ferrée de halage plutôt qu'une rampe de mise à l'eau.

5. AMÉNAGEMENT D'UNE PLAGE

Plusieurs personnes essaient d'améliorer leur plage en ajoutant du sable. Dans la plupart des cas toutefois, le sable est déplacé rapidement par les vagues et le courant. Le sable et les matériaux de plage peuvent aussi recouvrir un habitat important pour les poissons.

Conseils concernant l'aménagement d'une plage

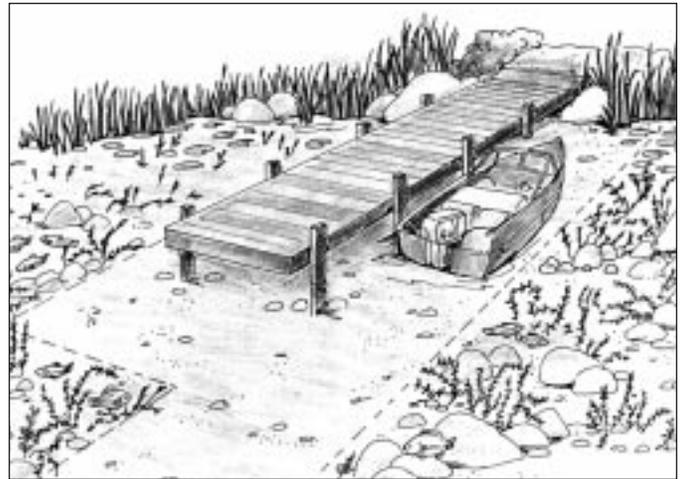
- Placez le sable servant à aménager une nouvelle plage au-dessus de la laisse de crue.
- Examinez des moyens de remplacer la plage, comme une plate-forme à distance pour les nageurs.
- Utilisez du gravier fin ou des galets à la place du sable.
- Limitez l'aménagement de votre plage à 10 pour 100 du rivage ou à un maximum de 20 mètres carrés.
- Choisissez l'emplacement proposé de votre plage loin de tout habitat vulnérable des poissons.

6. STABILISATION DU RIVAGE ET CONTRÔLE DE L'ÉROSION

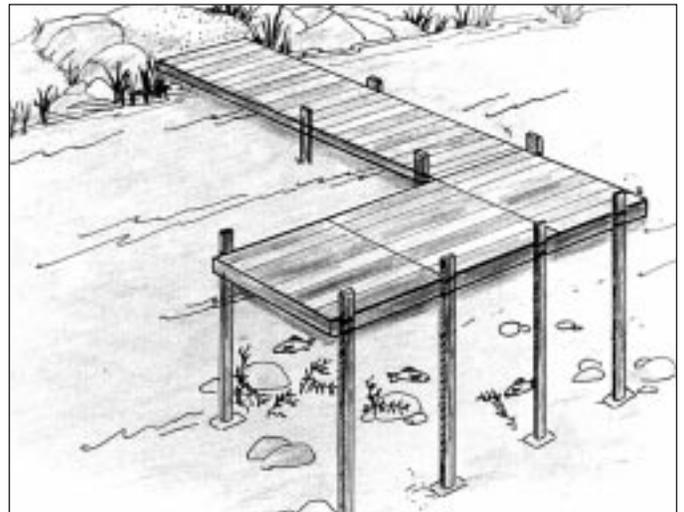
Les projets de contrôle de l'érosion du rivage comprennent souvent le redressement et la consolidation des rivages, ce qui peut perturber la zone littorale d'un lac ou d'une rivière. Des palplanches métalliques ou des murs de soutènement de béton coulé peuvent également augmenter la quantité de sédiments en suspension, ce qui réduit la qualité de l'eau. Toutefois, lorsque les structures de contrôle de l'érosion sont bien construites, elles peuvent en fait améliorer l'habitat des poissons.

Conseils concernant la stabilisation du rivage et le contrôle de l'érosion

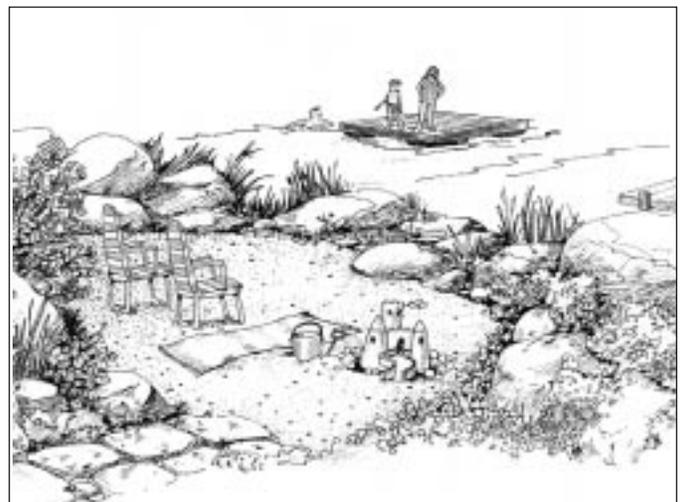
- N'utilisez pas de murs de soutènement, de brise-lames ou d'épis d'ensablement en acier massif ou en béton.



Enlevez les plantes aquatiques seulement lorsque cela est nécessaire, comme c'est le cas pour ce chenal à embarcation.



Les quais surélevés n'obstruent pas le débit de l'eau ou les mouvements des poissons et s'installent facilement.



Une petite plage offrant une plate-forme à distance pour les nageurs constitue un bon compromis lorsque les activités humaines et l'habitat des poissons se chevauchent.

- Utilisez de l'enrochement ou des pierres de revêtement provenant d'un terrain sec et placez du tissu filtrant en dessous.
- Construisez des structures de contrôle de l'érosion au-dessus de la laisse de crue lorsque cela est possible.
- Suivez la ligne naturelle du rivage lorsque vous installez des structures.
- Utilisez de la végétation aquatique et des arbres, arbustes et plantes terrestres pour tamponner.
- Plantez immédiatement des graines ou placez du paillis ou de la tourbe sur le sol exposé près du rivage.

7. MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Les matériaux de construction qui renferment des produits de préservation du bois peuvent nuire à la qualité de l'eau. En général, le béton, le polystyrène et le plastique sont moins nocifs.

Conseils concernant le choix de matériaux de construction

- Utilisez des bois non traités comme le cèdre, pour des structures exposées à l'eau.
- Utilisez des roches ou des pierres de revêtement propres et lavées pour les projets de stabilisation du rivage.
- N'utilisez pas d'asphalte dans l'eau ou à proximité de celle-ci.
- N'utilisez pas de vieilles pièces d'automobile ou de fûts métalliques dans l'eau ou à proximité de celle-ci.

- N'utilisez jamais de produits de préservation du bois près de l'eau.

8. PRATIQUES AGRICOLES

Les pratiques agricoles peuvent endommager l'habitat des poissons. Les pesticides, le purin et les liquides d'ensilage peuvent tuer les poissons s'ils se déversent dans les voies navigables. De plus, le bétail peut piétiner et causer l'érosion des rivages, ce qui réduit la qualité de l'eau et l'habitat des poissons.

Conseils concernant les pratiques agricoles

- Gardez le bétail loin des rivages en limitant leur accès à un terrain unique ou en fournissant des sources d'eau de recharge.
- Installez des pièges à sédiments dans les tuyaux de drainage.
- Utilisez des voies navigables gazonnées pour transporter les eaux de ruissellement sur les terres agricoles.
- Adoptez des techniques de travaux du sol qui encouragent la préservation de l'habitat des poissons.
- Prévenez les ruissellements provenant des parcs d'engraisement et des tas de fumier.
- Nettoyez et entretenez les tuyaux de drainage.
- Évitez de traverser les petits ruisseaux avec de la machinerie.

LECTURES COMPLÉMENTAIRES

- Agriculture Canada et ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. *Les pratiques de gestion optimales : Gestion de l'agroforesterie et de l'habitat*. 1993, 41 p.
- Agriculture Canada et ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. *Les pratiques de gestion optimales : La gestion de l'eau*. 1994, 93 p.
- Ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario. *Guidelines for Evaluating Construction Activities on Water Resources*. 1995, 55 p.
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. *Travaux en bordure de l'eau? Ce que vous devriez savoir sur l'habitat du poisson*. 1991.
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. *Fisheries Guidelines for the Review of Agricultural Drain Maintenance Proposals*. 1993, 29 p.
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. *Fish Habitat Guidelines for Developing Areas*. 1994, 81 p.
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et Pêches et Océans Canada. *Ontario Guidelines for Aquatic Plant Control*. Rapport manuscrit canadien n° 2236, 1994, 25 p.

Les bulletins de diffusion suivants sont une bonne source de renseignements sur les rivages :

- *Préservation et remise en valeur des rivages naturels*
- *Remise en valeur de la zone riveraine avec des saules*

Pour de plus amples renseignements,
communiquiez avec le :

Centre de ressources pour propriétaires fonciers

C.P. 599, 5524, rue Dickinson
Manotick ON K4M 1A5
Télép. : (613) 692-2390 ou 1 800 387-5304
Téléf. : (613) 692-2806
Commande de produits : 1 888 571-INFO
(4636)

C.É. : lrc@sympatico.ca
Internet : <http://www3.sympatico.ca/lrc>

Réalisé par :

- Centre de ressources pour propriétaires fonciers en collaboration avec :
- Service canadien de la faune
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1999
ISSN 1198-6360

(Xk P.R., 99 06 18)

Numéro de la commande : LRC 74
This publication is available in English